

ASSEMBLÉE NATIONALE

9 mai 2019

TRANSFORMATION DE LA FONCTION PUBLIQUE - (N° 1924)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

AMENDEMENT

N° 846

présenté par

Mme Brulebois, M. Buchou, M. Cazenove, Mme Degois, M. Fiévet, Mme Hérin, Mme Lardet,
Mme Mauborgne, M. Perea, M. Pont, M. Thiébaud et Mme Vanceunebrock

ARTICLE ADDITIONNEL**APRÈS L'ARTICLE 36, insérer l'article suivant:**

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport précisant le nombre et la description des métiers de la fonction publique territoriale qui pourraient être ouverts à la voie de l'apprentissage, ainsi que les mesures mises en œuvre par le plan de développement de l'apprentissage par les ministères pour accroître fortement le nombre d'apprentis.

EXPOSÉ SOMMAIRE

La mission de service public rendue par la fonction publique et territoriale recouvre tous les secteurs d'activité.

De nombreux apprentis sont en difficulté pour trouver un maître de stage alors que les collectivités et l'administration pourraient offrir des postes d'apprentissage de proximité. Cet amendement propose de faire un inventaire des métiers existants. L'apprentissage dans la fonction publique ne progresse pas au contraire il stagne (9481 apprentis en 2017-2018, 10 000 en 2012).

Afin de promouvoir l'apprentissage, il est nécessaire de recenser dans un rapport toutes les possibilités existantes et de faire un bilan de la campagne apprentissage lancée en 2019 au sein de la fonction publique de l'État. Le plein engagement des ministères ayant permis d'accroître fortement le nombre d'apprentis.